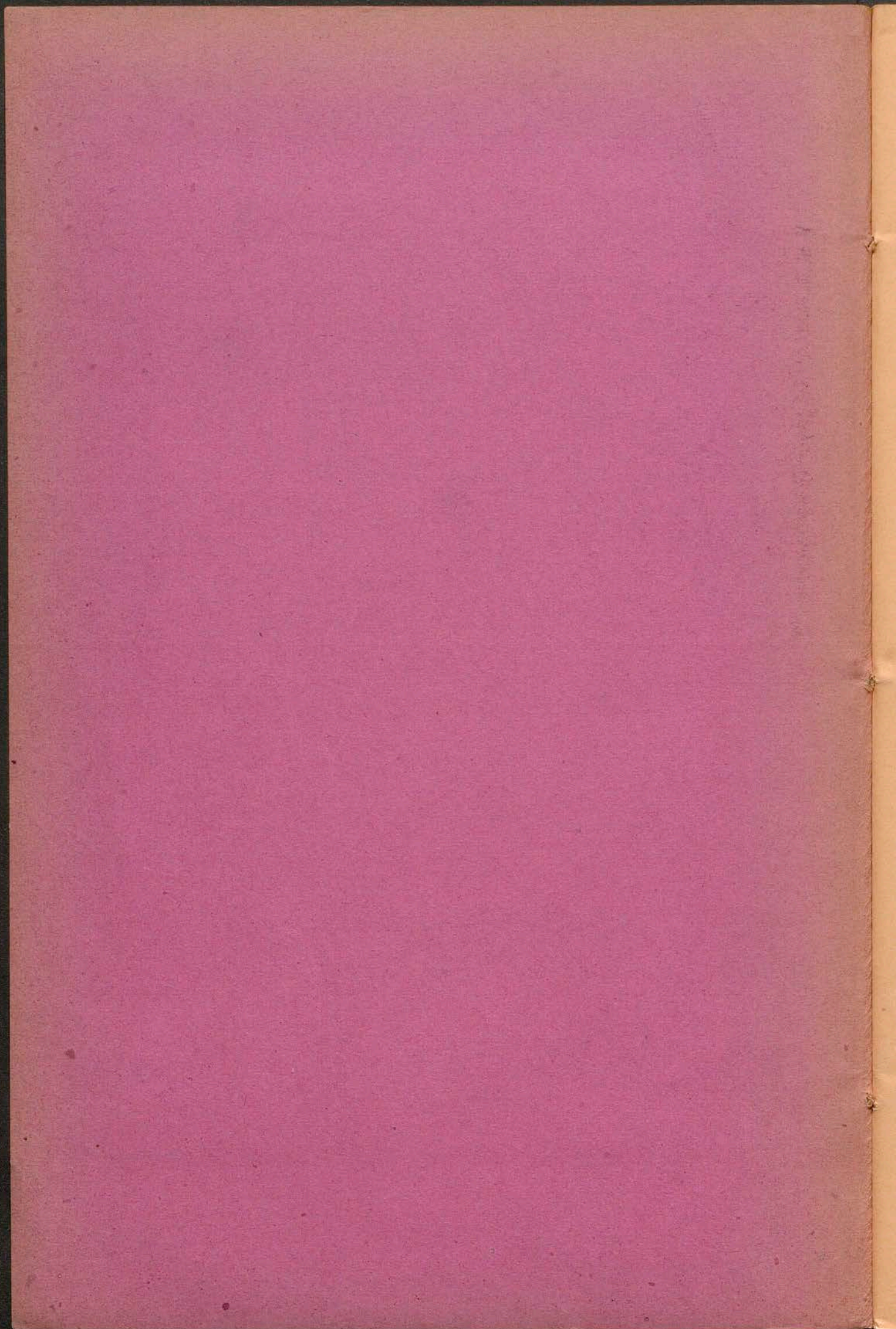


257  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Léopold THÉZARD, tendant à compléter l'article 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, relatif à la preuve des faits diffamatoires. (N<sup>o</sup> 51, session extraordinaire de 1897, et 184, session de 1898.)

(Nommée le 7 juillet 1898.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : DEVELLE.  
2<sup>e</sup> — ~~RANC.~~  
3<sup>e</sup> — JEAN DUPUY.  
4<sup>e</sup> — PONTIER DE CHAMAILLARD.  
5<sup>e</sup> — VISSAGUET.  
6<sup>e</sup> — ~~HÉRISSON.~~  
7<sup>e</sup> — ~~BERNARD LAVERGNE.~~  
8<sup>e</sup> — LÉOPOLD THÉZARD.  
9<sup>e</sup> — ALCIDE DUSOLIER.



(1)

1245982



Réunion de la Commission

8 juillet 1878

Monsieur Bernard Lavergne est nommé  
président

Monsieur Coustier de Chanville est  
nommé secrétaire.

Messieurs Chizard et Dussolier sont  
excusés.

Chapeau meuble présent a fait le compte  
rendu des discussions du bureau qui  
l'a nommé.

Tous les membres sont favorables au  
principe sauf réserve et espèrent ultérieurement.

Le président

Bernard Lavergne

Le secrétaire

H. de Chanville